

Pour la protection des consommateurs en cas d'insolvabilité d'une société :



*d'assurance
habitation...*



*d'assurance
automobile...*



*ou d'assurance
entreprise*

La SIMA en bref en 2009

À la fin de 2009, les liquidations de sociétés d'assurance ayant nécessité l'intervention de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (SIMA) étaient pour la plupart bien avancées. Seulement 30 demandes d'indemnité connues n'avaient pas encore été réglées. En 2009, la SIMA a versé des indemnités totalisant 991 000 \$ à 12 titulaires de police ou en leur nom. Depuis sa création en 1988, elle a versé 106 millions de dollars à environ 10 000 titulaires de police ou en leur nom.

La SIMA couvre la majorité des demandes d'indemnité présentées en vertu de la plupart des polices émises par des sociétés d'assurances IARD. Les polices non couvertes sont de nature particulière, comme des polices d'assurance maritime, d'assurance aviation et d'assurance contre les détournements. La SIMA indemnise les titulaires de police jusqu'à concurrence de 250 000 \$ par sinistre admissible (300 000 \$ pour les demandes d'indemnité touchant des biens meubles) et rembourse les primes non acquises jusqu'à concurrence de 700 \$ (70 % de 1 000 \$).

Énoncé de mission

La Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD a pour mission de protéger les titulaires de police admissibles contre les pertes financières excessives dans l'éventualité où un assureur membre deviendrait insolvable.

Nous nous efforçons de limiter les coûts liés à l'insolvabilité des assureurs et, en protégeant financièrement les titulaires de police, nous cherchons à maintenir la grande confiance que les consommateurs et les entreprises ont envers l'industrie canadienne des assurances IARD.

Principes

- Dans le cas peu probable où une société d'assurance deviendrait insolvable, les titulaires de police doivent être protégés contre les pertes financières excessives grâce au règlement rapide des demandes d'indemnité admissibles.
- Une bonne préparation financière est essentielle pour que la SIMA puisse intervenir efficacement en cas de liquidation d'une société d'assurance. La SIMA doit pour cela avoir une capacité financière adéquate et gérer prudemment les fonds d'indemnisation.
- Une saine gouvernance, des parties prenantes bien informées et la prestation rentable des services aux membres sont les piliers de la réussite de la SIMA.
- Des consultations fréquentes et ouvertes avec les assureurs membres, les organismes de réglementation, les liquidateurs et d'autres parties prenantes contribueront à l'amélioration de la performance de la SIMA.
- Une connaissance approfondie de l'industrie des assurances IARD acquise grâce à la recherche appliquée et à l'analyse est essentielle pour assurer un suivi efficace des risques d'insolvabilité.

Principales réalisations de 2009

- Examen des pratiques de gouvernance de la SIMA, qui a débouché sur la décision de doter le conseil d'administration d'un mandat écrit et d'adopter un code d'éthique et de conduite s'appliquant à tous les administrateurs et à tous les employés de la Société.
- Amorce de discussions avec les autorités de surveillance des assureurs sur la façon dont on pourrait améliorer la capacité de la SIMA à intervenir dans des cas extraordinaires d'insolvabilité, dont un mécanisme facilitant l'accès à des liquidités et un possible mécanisme contracyclique de cotisation.
- Présentations fructueuses au BSIF et à l'AMF sur le rôle de la réassurance dans le contexte des liquidations de sociétés d'assurances IARD au Canada, et notamment sur la nécessité d'améliorer les clauses d'insolvabilité dans les contrats de réassurance.
- Publication des résultats de la plus récente étude de la SIMA sur l'inadéquation de la tarification et des réserves (*Inadequately pricing the promise of insurance*) dans le cadre de sa collection *La faillite chez les assureurs*.

Table des matières

Message du président du conseil	2	Conseil d'administration de la SIMA	23
Message du président et directeur général	5	Personnel et coordonnées de la SIMA	24
Contexte opérationnel	7	Organismes de réglementation des assurances au Canada	25
Rapport sur la gestion du risque d'entreprise	14	Liste bilingue des sociétés membres de la SIMA (version anglaise)	26
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et de la situation financière	16		



La SIMA a connu une année fructueuse en 2009. Aucun de nos 200 assureurs membres et quelques n'est devenu insolvable. Plusieurs projets stratégiques importants ont progressé, notamment le renforcement de notre capacité financière et l'examen de nos pratiques de gouvernance.

La dernière année a été ardue pour beaucoup de Canadiens et pour de grands pans de notre économie, et les conditions s'annoncent encore difficiles en 2010. Les déficits publics ont grossi dans la foulée des stimulants financiers consentis par l'État et de la baisse des recettes fiscales. Plus de 300 000 emplois ont été perdus au Canada l'an dernier, et le nombre d'entreprises insolubles a grimpé de 30 %. L'incertitude continue de nuire aux marchés des capitaux.

Même si l'industrie des assurances IARD a été un élément de stabilité financière pour les Canadiens, elle est confrontée à des défis de taille. Le coût des collisions

Le coût des collisions automobiles augmente à un rythme alarmant. Les dommages imputables aux phénomènes météorologiques violents demeurent en forte progression.

automobiles augmente à un rythme alarmant. Les dommages imputables aux phénomènes météorologiques violents demeurent en forte progression. La valeur des investissements des assureurs est mise à rude épreuve. Le passage à la taxe de vente harmonisée en Colombie-Britannique et en Ontario entraînera une augmentation des coûts de l'assurance dans ces provinces. La menace inflationniste qui plane sur les prochaines années, enfin, ne fait qu'ajouter aux inquiétudes auxquelles notre industrie et l'économie canadienne en général sont confrontées.

Comme l'industrie des assurances IARD a vraisemblablement atteint le creux du cycle de l'assurance, le risque d'insolvabilité augmente.

Depuis une trentaine d'années, en moyenne, quatre ou cinq sociétés d'assurance ont fait faillite au cours de chaque cycle, la plupart au cours des deux premières années de la reprise. Heureusement, dans l'ensemble, l'industrie demeure bien capitalisée.

L'importance d'une bonne préparation

Dans une telle conjoncture, la meilleure stratégie pour la SIMA consiste à renforcer sa capacité d'intervention advenant l'insolvabilité d'une société membre. C'est précisément ce à quoi nous nous sommes attachés en 2009. Quatre initiatives sont dignes de mention :

Examen des pratiques de réassurance

En 2009, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec ont effectué conjointement un examen consultatif des pratiques de réassurance. La SIMA a présenté un document de réflexion dans lequel elle insiste sur l'importance de pouvoir recouvrer les débiteurs

de réassurance en cas de mise en liquidation d'un assureur. Nous continuons en outre à discuter des mesures à prendre pour améliorer les clauses d'insolvabilité dans les contrats de réassurance de concert avec le BSIF, l'AMF, le Conseil de recherche en réassurance et d'autres parties intéressées.

Préparation aux cas extraordinaires d'insolvabilité

Le plan de gestion du risque d'entreprise (GRE) de la SIMA a fait ressortir la vulnérabilité de notre organisme advenant un cas « extraordinaire » d'insolvabilité, comme la faillite d'une grande société membre ou de plusieurs assureurs plus modestes. Bien que ces scénarios soient improbables, ils pourraient avoir de lourdes conséquences sur la SIMA s'ils se concrétisaient. Nous devons donc réfléchir à l'avance à la ligne de conduite à adopter. À cette fin, la SIMA a entamé des discussions avec les organismes de réglementation à propos de deux mesures d'atténuation possibles : un mécanisme qui faciliterait l'accès à des liquidités et la mise en place d'un mécanisme de financement contracyclique de cotisations pour insolvabilité. Les discussions entourant ces mesures se poursuivront en 2010, et la SIMA consultera ses sociétés membres.

Comme la gouvernance évolue constamment, toutes les organisations doivent périodiquement examiner leurs pratiques pour s'assurer que leur gouvernance demeure efficace. C'est ce que la SIMA a fait en 2009.

Examen de la gouvernance de la SIMA

Comme la gouvernance évolue constamment, tous les organismes doivent périodiquement examiner leurs pratiques pour s'assurer que leur gouvernance demeure efficace. C'est ce que la SIMA a fait en 2009. L'examen effectué a révélé que la gouvernance de notre organisme est efficace, mais il a aussi permis de dégager des pistes de renforcement et de clarification de nos pratiques. Plus

particulièrement, nous avons adopté officiellement deux documents : le mandat du conseil d'administration et un code d'éthique et de conduite auquel tous les administrateurs et tous les employés de la SIMA sont tenus d'adhérer. (Ces documents sont accessibles sur le site Web de la SIMA au www.pacicc.ca).

Étude sur l'inadéquation de la tarification et des réserves

Dans le cadre de sa collection *La faillite chez les assureurs*, la SIMA a achevé en 2009 une étude montrant qu'une tarification inadéquate est la principale cause de faillite parmi les sociétés d'assurances IARD. Cette étude (parue en anglais seulement) a également révélé le rôle problématique de la réglementation des tarifs, la rupture du lien entre les tarifs et les sinistres faisant augmenter le risque d'insolvabilité. Il a en outre été démontré qu'en cas de mise en liquidation, le processus est plus coûteux si l'assureur insolvable offre des produits dont les tarifs sont réglementés. La SIMA

a largement communiqué à ses sociétés membres, aux organismes de réglementation et à diverses autres parties intéressées les résultats de son étude sur les liens entre les risques d'insolvabilité et l'inadéquation de la tarification et des réserves.

Toutes ces mesures visent à aider la SIMA à jouer son rôle essentiel de protection des titulaires de police advenant l'insolvabilité d'une société membre.

Votre conseil d'administration

Des changements ont récemment été apportés au conseil d'administration. Le 1^{er} janvier 2010, j'ai pris la relève de M. Robin Spencer, qui a quitté la présidence du conseil pour retourner au Royaume-Uni à la suite d'une promotion. Après avoir passé huit années au conseil et en avoir assumé la présidence, M. Kevin McNeil, de la Gore Mutual Insurance Company, a en outre exprimé l'intention de céder son siège à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle 2010. M^{me} Alister Campbell, de la Zurich Compagnie d'Assurances, s'est jointe au conseil en 2009, et M. Maurice Tulloch, d'Aviva Canada, fera de même au moment de l'Assemblée générale annuelle de 2010. Tous les membres du conseil remercient MM. Spencer et McNeil pour leur contribution remarquable à l'œuvre de la SIMA et souhaitent chaleureusement la bienvenue à M^{me} Campbell et à M. Tulloch. 🇨🇦



Le succès de la SIMA repose sur sa capacité à détecter rapidement les enjeux prioritaires au sein de l'industrie et à prendre des mesures correctives appropriées. D'ici 2012, le plan stratégique de la SIMA insistera sur trois grandes priorités. En 2010, nous amorcerons une discussion sur les mesures à prendre pour renforcer les normes et les pratiques de surveillance de la solvabilité des sociétés d'assurances IARD à charte provinciale. En 2011, nous nous emploierons à promouvoir la gestion des risques en favorisant le dialogue entre les assureurs membres de la SIMA sur les avantages de l'adoption de stratégies et de pratiques complètes de gestion des risques. En 2012, nous prendrons part à l'examen quinquennal de lois fédérales, notamment de la *Loi sur les sociétés d'assurances*, de la *Loi sur les banques* et d'autres lois s'appliquant au secteur financier. Nous mettrons l'accent sur l'amélioration de la solidité et de la stabilité des sociétés d'assurances IARD canadiennes.

Renforcement de la surveillance à l'échelle provinciale

En 2010, la SIMA s'attachera principalement à amorcer une discussion sur les mesures possibles pour renforcer les normes et les pratiques de surveillance de la solvabilité des

sociétés d'assurances IARD constituées en vertu d'une loi provinciale.

Nous comparerons certains aspects des systèmes de surveillance des assureurs à charte provinciale aux meilleures pratiques réglementaires internationales préconisées par l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) dans son rapport *Common Structure for the Assessment of Insurer Solvency*. Dans le cadre de ce processus, nous comptons élaborer à l'intention des organismes de surveillance et des législateurs provinciaux différents outils permettant d'améliorer la surveillance de la solvabilité.

Nous collaborerons également avec les autorités provinciales de surveillance des assureurs en vue de les aider à se préparer à d'éventuels cas d'insolvabilité. Cette collaboration pourrait inclure des séminaires d'information auxquels participeraient des spécialistes de la question ainsi que le partage de matériel de soutien, comme une ordonnance modèle de liquidation et de l'information sur les communications.

Nous explorons en outre avec des organismes de réglementation des assurances, des liquidateurs et des assureurs membres la possibilité de doter l'industrie d'un mécanisme d'octroi de liquidités afin de

renforcer la capacité d'intervention de la SIMA dans les cas extraordinaires d'insolvabilité et de mettre en place un mécanisme de financement contracyclique de cotisations pour insolvabilité. Des consultations sont en cours concernant ces mesures.

Nous prévoyons aussi achever une étude de cas sur la faillite d'Advocate General Insurance Company, le plus important dossier d'insolvabilité jamais traité par la SIMA. Cette étude sera la quatrième de la collection *La faillite chez les assureurs* publiée par la SIMA.

Nous explorons en outre avec des organismes de réglementation des assurances, des liquidateurs et des assureurs membres la possibilité de doter l'industrie d'un mécanisme d'octroi de liquidités afin de renforcer la capacité d'intervention de la SIMA dans les cas extraordinaires d'insolvabilité...

Promotion de la gestion des risques et examen du secteur financier

En 2011, la SIMA entend favoriser le dialogue entre ses assureurs membres sur les avantages de l'adoption de stratégies et de pratiques complètes de gestion des risques. Les principaux messages véhiculés s'appuieront sur les résultats d'un sondage sur la GRE qui sera réalisé auprès de nos sociétés membres. Nous cherchons à déterminer dans quelle mesure elles se sont dotées d'un cadre complet de GRE adapté à leur profil de risque et ont recensé les risques importants liés à la souscription, aux marchés, au crédit, à l'exploitation et aux liquidités. Nous encouragerons nos membres, et particulièrement les petites sociétés d'assurance, à intégrer la GRE dans leurs activités de planification. En plus d'être efficace, cette stratégie de gestion des risques est

Nous encouragerons nos membres, et particulièrement les petites sociétés d'assurance, à intégrer la GRE dans leurs activités de planification.

conforme aux attentes croissantes des agences de notation et des organismes de réglementation concernant l'application de pratiques de gestion des risques complètes par les assureurs. La SIMA collaborera également avec le BSIF à promouvoir auprès de ses sociétés membres les pratiques de gestion des risques préconisées par cet organisme de réglementation fédéral.

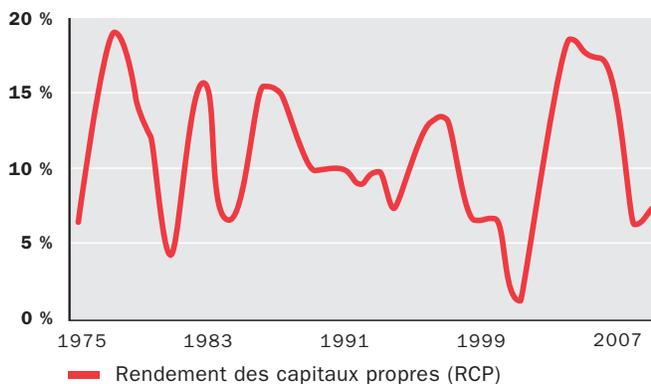
En 2012, la SIMA entend prendre part à l'examen quinquennal de la *Loi sur les sociétés d'assurances*, de la *Loi sur les banques* et d'autres lois s'appliquant au secteur financier. Nous mettrons l'accent sur la solidité et la stabilité des sociétés d'assurances IARD canadiennes. Nous collaborerons avec des assureurs membres, des liquidateurs, des organismes de réglementation des assurances et des consommateurs d'assurance pour cerner les problèmes de solvabilité dont il faudrait tenir compte dans l'examen de la législation. Nous continuerons de préconiser des modifications à la *Loi sur les liquidations et les restructurations* (LLR) afin d'améliorer le cadre à l'intérieur duquel la SIMA, ses sociétés membres, les liquidateurs et les organismes de réglementation doivent gérer les problèmes de solvabilité des sociétés d'assurance. La SIMA compte enfin contribuer aux discussions actuelles qui entourent la surveillance macroprudentielle en fournissant de l'information sur le risque systémique au sein de l'industrie des assurances IARD.

Pour terminer, je remercie personnellement les membres du conseil d'administration de la Société pour leurs conseils judicieux au cours de la dernière année. Je veux également exprimer ma reconnaissance aux professionnels qui composent le personnel de la SIMA pour la constance avec laquelle ils accomplissent un travail de très grande qualité. La SIMA, qui est entrée dans sa troisième décennie d'existence, demeure déterminée à limiter les coûts découlant de l'insolvabilité des assureurs et à préserver la grande confiance que les consommateurs et les entreprises nourrissent envers l'industrie canadienne des assurances IARD. La SIMA demeure en bonne position pour poursuivre ses succès au cours des prochaines années. 🇨🇦

Aucun assureur IARD canadien n'a déclaré faillite en 2009, mais dans le contexte actuel, les risques d'insolvabilité demeurent élevés. Les résultats des assureurs ont continué à fléchir en 2009, l'industrie poursuivant sa glissade vers la partie la plus délicate du cycle de l'assurance. Si l'on exclut la libération de réserves en assurance automobile en Alberta, le rendement des capitaux propres et le taux combiné de l'industrie ont atteint leurs pires niveaux depuis 2002.

Les assureurs IARD ont évolué dans un environnement passablement tumultueux en 2009. Toujours aux prises avec les contrecoups de la crise financière, l'industrie

Cycle des assurances IARD au Canada



— Rendement des capitaux propres (RCP)

Source : SIMA, à partir de données de MSA Research

a dû composer avec une détérioration des conditions d'indemnisation. En 2009, les données par année de survenance viendront confirmer que l'augmentation des coûts liés aux sinistres a surpassé celle des primes. La hausse du coût des sinistres est largement imputable à l'assurance automobile en Ontario et aux sinistres catastrophiques en assurance de biens. Des décisions prises par les tribunaux et les gouvernements auront en outre un effet incertain sur le contexte opérationnel de l'industrie en 2010.

Si l'on se fie au passé, le risque d'insolvabilité atteint son paroxysme au creux du cycle de l'assurance et pendant les 12 à 18 mois de reprise subséquents, car les assureurs les plus faibles ne disposent pas des capitaux nécessaires pour soutenir leurs activités au cours du cycle suivant.

Poursuite de la crise financière

Au Canada, la plupart des assureurs IARD investissant l'essentiel de leurs actifs dans des obligations de premier ordre, ils étaient peu exposés directement aux instruments liés à des prêts à risque, auxquels l'on attribue la crise financière mondiale. Les assureurs IARD détenant principalement des titres prudents et de bonne qualité, tant avant que pendant la crise, ils ont été généralement épargnés par la tourmente sur les marchés des capitaux en 2008 et au début de 2009. Ils n'ont pas été totalement à l'abri des effets plus larges de la crise, cependant.

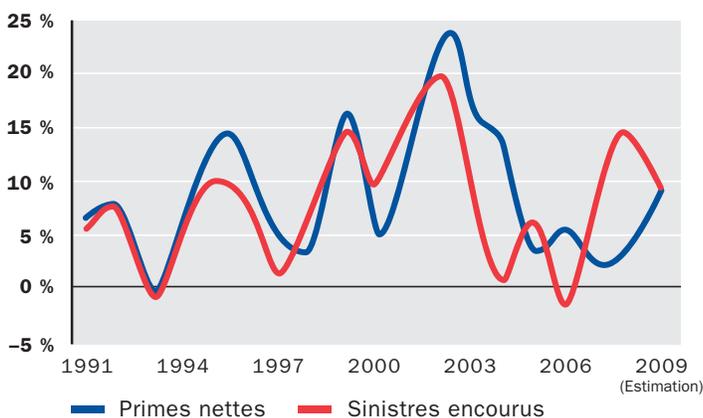
La crise financière mondiale a amené le gouvernement du Canada à accroître le volume des titres négociables de plus de 20 % par rapport aux niveaux d'avant la crise, en 2007. Une ruée vers les titres de qualité a contribué à faire baisser les rendements des obligations d'État – le principal véhicule d'investissement des assureurs IARD – à leurs niveaux le plus bas depuis plus de 60 ans. Comme le coefficient de corrélation entre les rendements des obligations d'État (trois à cinq ans) et les revenus de

placement globaux de l'industrie est élevé (95 %), la crise financière continue d'avoir des répercussions sur les assureurs. Par conséquent, le fléchissement des revenus de placement des assureurs IARD par rapport aux coûts totaux des sinistres se poursuit. Au début des années 90, les revenus de placement équivalaient à 20,6 % des coûts liés aux sinistres. Cette proportion a chuté au début du millénaire pour se stabiliser à 4,5 %. En 2009, toutefois, les revenus de placement n'ont totalisé que 3 % du coût des sinistres, le rendement des investissements ayant atteint un creux historique.

La crise a également soumis les portefeuilles de placements des assureurs à une certaine volatilité. En 2008, les assureurs ont vu la juste valeur de leurs investissements baisser de 2,5 % (1,7 milliard de dollars). Bien que cette baisse soit modeste par rapport à l'ensemble de l'industrie, les pertes étaient le lot d'un petit nombre de sociétés. La reprise sur les marchés financiers au cours des trois derniers trimestres de 2009 a permis aux assureurs de récupérer une grande partie de la valeur perdue.

En 2009, aucun assureur IARD canadien n'a été en difficulté financière à cause d'investissements liés à des prêts à risque ou de la tourmente sur les marchés des capitaux. Toutefois, l'année 2010 laisse entrevoir un accroissement du risque de taux d'intérêt. Les économistes des grandes banques s'entendent pour prévoir une augmentation des taux d'intérêt d'un bon point de pourcentage. Or, il y a une forte corrélation (73 %) entre la volatilité des taux d'intérêt et l'insolvabilité. Depuis 1970, les taux d'intérêt ont grimpé 19 fois d'au moins un point de pourcentage et, dans la plupart des cas, un assureur a fait faillite cette année-là.

Croissance des primes et des sinistres en assurances IARD



Source : SIMA, à partir de données de MSA Research

Contexte de sélection des risques

La SIMA ayant pour fonction principale d'intervenir lorsque des assureurs sont contraints de quitter le marché, ses activités sont étroitement et inversement liées à la rentabilité des assureurs et au cycle de l'assurance. En période de piètre rentabilité, les risques d'insolvabilité augmentent, une sinistralité défavorable pouvant éroder davantage un capital déjà limité. Des chercheurs de l'Université de Calgary signaient récemment dans le *Journal of Insurance Issues* un article

dans lequel ils considéraient la rentabilité comme une variable importante du risque d'insolvabilité chez les assureurs IARD canadiens. Entre 2000 et 2003, au cours de la plus récente période de faible rentabilité, six assureurs IARD ont involontairement

quitté le marché, laissant en plan quelque 100 000 titulaires de police. La SIMA et ses sociétés membres ont dû verser aux liquidateurs 83 millions de dollars pour régler les sinistres.

Dans l'ensemble de l'industrie, les bénéfices techniques sont en baisse à la suite d'une dégradation des taux de sinistres dans de nombreuses branches d'assurance. Depuis 2007, la croissance des coûts liés aux sinistres a été plus forte que celle des primes. Ce déséquilibre a érodé les résultats techniques positifs constatés entre 2003 et 2007. La moitié des sociétés membres de la SIMA ont subi des pertes techniques en 2009. Conjugué aux rendements historiquement faibles des placements, ce recul aurait entraîné une diminution de la rentabilité de l'industrie au cours de la dernière année n'eut été de la libération de réserves en assurance automobile en Alberta.

Dans le segment clé de l'assurance automobile, qui compte pour près de la moitié du volume de primes de l'industrie, les primes et les coûts liés au sinistres ont augmenté à peu près au même rythme en 2009. Le cycle de l'assurance actuel diffère du précédent en ce sens que sur ce marché, les coûts liés à la responsabilité civile ont été stables ou en faible baisse.

En revanche, les résultats techniques liés aux indemnités d'accident – particulièrement en Ontario – se sont détériorés depuis le cycle précédent, le taux de sinistres moyen de l'industrie à ce chapitre dépassant 130 %. Stables ou en baisse en 2007 et en 2008, les tarifs ont commencé à augmenter en 2009. À l'aube de 2010, ce segment de

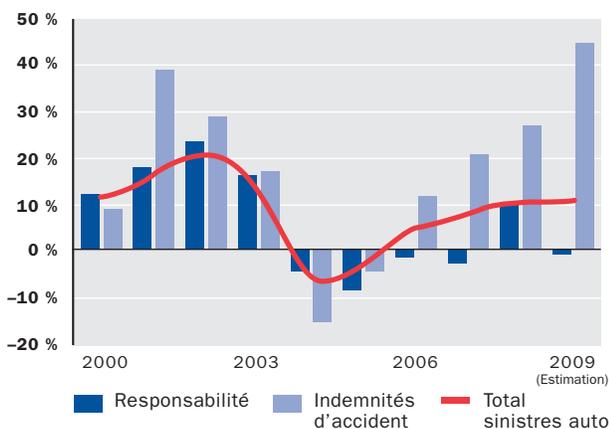
l'assurance automobile est toujours à risque, car la croissance des sinistres demeure 4,5 fois supérieure à celle des primes. Les indemnités d'accident restent un problème, surtout sur le marché ontarien de l'assurance automobile. À l'automne 2009, le ministre ontarien des Finances a annoncé un ensemble de réformes de l'assurance automobile dans sa province, en octobre. Les analystes espèrent qu'elles contribueront à freiner la croissance des coûts liés aux sinistres.

La situation de l'assurance automobile a également été clarifiée en Alberta.

En décembre 2009, la Cour suprême du Canada

a rejeté une demande d'autorisation d'appel concernant l'*Alberta Minor Injury Regulation*. Cette décision faisait suite à un jugement rendu en février 2008 par un tribunal de première instance, qui déclarait inconstitutionnel le plafond imposé aux dommages non pécuniaires en cas de blessures mineures. En juin 2009, la Cour d'Appel de l'Alberta avait renversé ce jugement, après quoi la cause avait été portée

Évolution du coût des sinistres en assurance automobile



Source : SIMA, à partir de données du BSIF

en appel devant la Cour suprême du Canada. Dans les faits, ce refus de la Cour suprême confirme la constitutionnalité du plafond d'indemnités pour blessures mineures. Le règlement de cette question élimine une importante source d'incertitude sur le marché albertain de l'assurance automobile.

Risques liés au climat et sinistres météorologiques

L'industrie de l'assurance est un excellent baromètre des conséquences socio-économiques possibles des changements climatiques. Elle est sensible à leurs effets et elle est au carrefour des répercussions qu'ont ces changements sur d'autres secteurs. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) fait état de la recherche sur les risques liés au climat et sur l'incidence de ces risques sur le secteur des services financiers.

Les dangers climatiques et les phénomènes météorologiques violents constituent une menace importante à la solvabilité des assureurs IARD. L'augmentation des sinistres catastrophiques au cours des années 80 et 90, particulièrement aux États-Unis, a donné lieu à une multitude d'études sur l'assurance et sur l'atténuation des catastrophes. Dans les six grandes revues spécialisées en assurance, le nombre d'articles consacrés aux catastrophes a augmenté sensiblement.

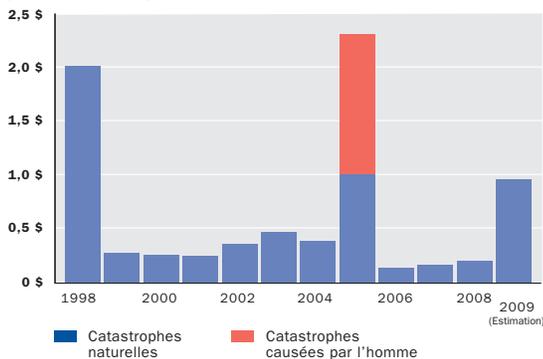
Au Canada, où la gravité et la fréquence des catastrophes sont en hausse, les assureurs ont tiré des leçons de la tempête de verglas de 1998. Les sinistres catastrophiques (sinistres assurés imputables à une catastrophe et d'une valeur globale supérieure à 300 millions de dollars), qui survenaient en moyenne tous les 10 ans avant 1997, ont frappé six fois depuis. De plus, il y a eu depuis 1997 trois années où les sinistres ont atteint un milliard de dollars, ce qui ne s'était jamais produit auparavant. L'année 2009 a été l'une d'entre elles.

En 1998, l'industrie canadienne des assurances IARD a fondé l'Institut de prévention des sinistres catastrophiques et s'est associée avec l'Université de Western Ontario pour stimuler la recherche multidisciplinaire en prévention des catastrophes. Les assureurs sont maintenant beaucoup mieux renseignés sur la gestion des risques de cette nature.

Les sociétés d'assurance tiennent maintenant compte des risques de catastrophes dans leurs politiques de gestion des risques. Les risques sont mieux répartis entre les genres de produits et les territoires géographiques. Les assureurs les modélisent mieux, font meilleur usage de la réassurance et ont majoré leurs taux dans les régions particulièrement à risque. Cette gestion active des risques catastrophiques a entraîné une baisse des cas d'insolvabilité imputables à des catastrophes en assurance IARD, et ce, en dépit

Évolution des sinistres catastrophiques

(en milliards de \$US)



Source: SIMA, à partir de données du BAC et d'AonBenfield

d'une augmentation des sinistres assurés de ce type. En 2009, l'industrie des assurances IARD a connu l'une de ses pires années sur le plan des sinistres catastrophiques d'origine météorologique. Contrairement à 1998, où la tempête de verglas était un événement unique concentré au Québec et dans l'Est de l'Ontario, en 2009, des sinistres d'origine météorologique sont survenus dans toutes les régions et ont été imputables à de multiples événements : tempêtes, tornades, grêle et incendies de forêt. La gravité moyenne de ces événements multiples de plus petite envergure est estimée à environ 106 millions de dollars. Quoique importante, la réassurance a donc joué un moindre rôle en 2009 qu'à l'occasion de la tempête de verglas. Les assureurs d'origine ont dû assumer eux-mêmes une plus grande part des sinistres. Dans l'ensemble, on estime qu'en 2009, les sinistres catastrophiques ont fait grimper de 2,4 points de pourcentage le taux de sinistres combiné de l'industrie.

Les sinistres catastrophiques de 2009 font ressortir l'incidence des risques climatiques sur l'industrie et un virage dans l'interprétation des tendances relatives aux coûts des sinistres. La nature même de ces coûts en assurance de biens se transforme. Par le passé, l'assurance de biens était synonyme d'assurance incendie. Toutefois, depuis 2004, les coûts liés aux sinistres d'origine météorologique (eau et vent) ont dépassé ceux imputables aux incendies. Ces sinistres sont maintenant la plus grande source de coûts d'indemnisation en assurance de biens.

L'aggravation des sinistres météorologiques et les changements dans la répartition des types de sinistres en assurance de biens illustrent le caractère dynamique des risques liés aux catastrophes et, en bout de ligne, des risques d'insolvabilité.

Changements aux normes comptables et aux exigences réglementaires

À compter du 1^{er} juillet 2010, l'Ontario et la Colombie-Britannique imiteront trois provinces de l'Atlantique et harmoniseront leur taxe de vente provinciale avec la taxe sur les produits et services (TPS) fédérale pour appliquer une nouvelle taxe de vente harmonisée (TVH). La TVH fera grimper le coût des sinistres, car certains services, comme les services juridiques, sont actuellement exempts de taxe de vente provinciale. Dans certains cas, les provisions des assureurs s'en trouveront diminuées, car les taxes supplémentaires s'appliquant aux sinistres qui surviendront après le 1^{er} juillet 2010 n'avaient pas été incluses dans la tarification des polices en 2009. L'industrie estime que ce changement entraînera globalement une ponction d'environ 270 millions de dollars en 2009.

En 2011, les assureurs membres de la SIMA passeront aux Normes internationales d'information financière (IFRS). À court terme, l'application de ces nouvelles normes comptables devrait se traduire par un accroissement du risque lié à l'information financière, particulièrement dans le cas des plus petits assureurs. Dans le cadre d'un sondage effectué en 2006, KPMG avait interrogé des assureurs sur l'application des

nouvelles normes dans les pays qui avaient déjà opéré la transition à l'époque. Les deux tiers des répondants avaient signalé une augmentation du risque lié à l'information financière, en grande partie en raison des complexités techniques, des corrections manuelles et du temps de gestion exigé par la mise en œuvre.

En 2010, les assureurs canadiens pourraient être confrontés à des difficultés semblables. Comme les assureurs devront fournir des données comparatives avec leur exercice précédent, ils commenceront la mise en œuvre opérationnelle en 2010 pour être prêts à ouvrir leur bilan selon les normes IFRS. En octobre 2009, le BSIF a publié la version provisoire d'un préavis précisant ses attentes et ses exigences concernant la mise en œuvre, y compris le dépôt de rapports d'étape.

Liquidités et capital

Les liquidités, qui sont à l'origine de la crise financière internationale, sont devenues un facteur déterminant de la confiance accordée aux institutions financières. Cas unique au sein du secteur financier, les assureurs IARD sont principalement des gestionnaires de passif. En grande partie en raison du processus de production inversé de l'industrie,

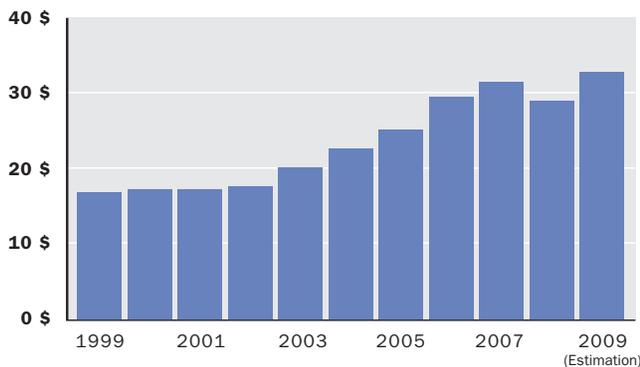
l'insolvabilité d'une société d'assurances IARD est rarement annoncée par des problèmes de liquidités. L'accent mis sur le volet « passif » du bilan rend le profil de risque des assureurs IARD passablement différent de celui d'autres institutions financières.

La période de 2003 à 2007 avait permis à l'industrie des assurances IARD de rebâtir ses assises financières après la période de piètres résultats du début de la décennie. En 2008, toutefois, les soubresauts économiques découlant de la crise financière ont contraint

les assureurs à ajuster la juste valeur de leurs investissements et ont fragilisé leur bilan. Cette année-là, pour la première fois depuis 2003, le capital total de l'industrie a fléchi. En 2009, les assureurs ont renforcé leur bilan. Par conséquent, l'industrie des assurances IARD étant beaucoup mieux capitalisée qu'au cours des cycles précédents, elle est en meilleure position pour contrer les effets du creux du cycle de l'assurance.

Capitalisation de l'industrie

(en milliards de \$)



Source : SIMA, à partir de données de MSA Research

Perspectives

Du point de vue de la solvabilité, les perspectives pour 2010 et 2011 sont nettement moins favorables, l'industrie des assurances IARD faisant face à beaucoup plus d'incertitude qu'au cours de la période de solide performance des années 2003 à 2007. L'industrie amorce une phase du cycle de l'assurance qui, historiquement, pointe vers

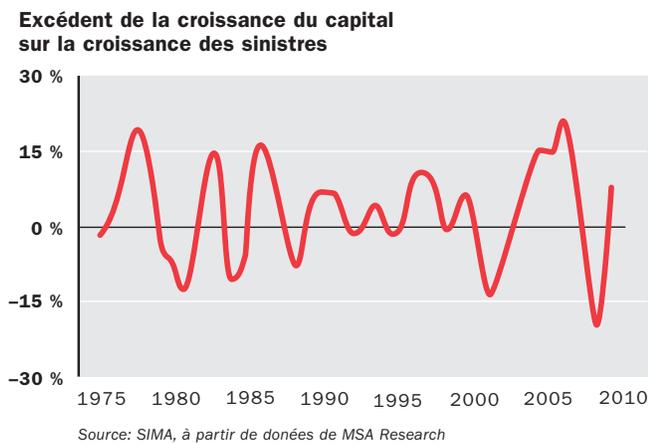
un risque accru d'insolvabilité et de déboires financiers. Le nombre d'assureurs membres de la SIMA ayant connu des pertes techniques a augmenté sensiblement. Cette détérioration des résultats techniques, la volatilité sur les marchés des capitaux et la fréquence des phénomènes météorologiques violents sont quelques-uns des risques qui menacent à court terme la solvabilité des assureurs.

Bonne nouvelle, toutefois, l'ensemble de l'industrie et la plupart des assureurs membres de la SIMA ont accumulé passablement de capital entre 2003 et 2007. Il existe cependant d'importants écarts entre les assureurs. On constate également des différences considérables dans le degré d'exposition à divers risques. Néanmoins, différents

indicateurs montrent que les assureurs IARD canadiens affrontent la phase de repli du cycle avec un solide capital.

Par le passé, les risques liés à la souscription ont été la principale cause d'insolvabilité dans l'industrie des assurances IARD. Plus précisément, les faillites sont le plus souvent imputables à une tarification inadéquate, particulièrement au creux du cycle de l'assurance. Comme les bénéfices non répartis représentent la source principale de croissance des capitaux de l'industrie canadienne des

assurances IARD, une croissance du coût des sinistres supérieure à celle du capital est un indicateur de risque. Par le passé, on a constaté une très forte corrélation entre l'insolvabilité et une augmentation du coût des sinistres supérieure à la croissance du capital. En 2009, les assureurs ont commencé à combler l'écart entre la croissance du coût des sinistres et la croissance des primes. 🇨🇦



Le protocole de gestion des risques de la SIMA exige que le comité de vérification et le conseil d'administration examinent et approuvent au moins une fois l'an le plan de gestion du risque d'entreprise (GRE) de la Société. Ce processus fait maintenant partie intégrante des pratiques de gestion et de gouvernance de la SIMA. Il est conforme aux meilleures pratiques de nos sociétés membres et d'autres grands organismes du secteur des services financiers. La SIMA rend compte régulièrement de sa GRE aux parties prenantes dans son plan et son rapport annuels.

Le plan de GRE de la SIMA recense plus de 30 risques auxquels notre organisme pourrait être confronté. Ces risques sont groupés en quatre grandes catégories : risques liés à la réglementation, risques financiers, risques opérationnels et risques d'atteinte à la réputation. Le tableau ci-dessous résume les progrès réalisés par la Société pour contrer les risques considérés comme les plus élevés

Sommaire des risques prioritaires de la SIMA et progression du plan d'action

Description des risques par catégorie	Mesures d'atténuation préconisées	Progression
<p>Risques liés à la réglementation</p> <p>Dans certaines provinces, le cadre de surveillance des assureurs pourrait ne pas respecter les normes recommandées par l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA).</p>	<ul style="list-style-type: none"> Étudier le cadre de surveillance de chaque province et cerner les écarts par rapport aux normes de l'AICA. Élaborer un plan de sensibilisation et d'éducation fondé sur les résultats de l'étude réalisée. Inclure la qualité de la surveillance de la solvabilité dans les critères d'établissement des cotisations fondées sur le risque que la SIMA pourrait prélever dans l'avenir. 	<ul style="list-style-type: none"> Une étude commandée par la SIMA a confirmé des lacunes dans la surveillance de la solvabilité exercée par les provinces. Le plan de la SIMA pour la période de 2010 à 2012 traite ce risque comme la question prioritaire de 2010.
<p>La réglementation des tarifs d'assurance pourrait contribuer aux problèmes de solvabilité des assureurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer une étude sur la relation entre la solvabilité et la réglementation des tarifs; l'intégrer à la modélisation interne de la SIMA. Inclure la réglementation des tarifs dans les critères d'établissement des cotisations fondées sur le risque que la SIMA pourrait prélever dans l'avenir. Élaborer un plan pour mettre à profit les résultats de l'étude sur la réglementation des tarifs. 	<ul style="list-style-type: none"> Les résultats de l'étude réalisée ont été publiés en 2009 sous le titre <i>Inadequately pricing the promise of insurance</i> (en anglais seulement). Ils forment le troisième document de la collection La faillite chez les assureurs de la SIMA, qui a été distribué aux assureurs membres de la SIMA, aux organismes de réglementation des assureurs et à d'autres parties prenantes.

Description des risques par catégorie	Mesures d'atténuation préconisées	Progression
<p>Au Canada, les pratiques de liquidation et de restructuration des sociétés d'assurance sont désuètes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les mesures prises par la SIMA pour contrer ce risque s'appuient sur le plan de travail approuvé par le conseil d'administration en novembre 2007. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La SIMA a fait valoir son point de vue auprès du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce et de Finances Canada. ▶ Elle a rédigé une législation modèle en partenariat avec Assuris (le pendant de la SIMA en assurance vie).
<p>Risques financiers Dans des circonstances extraordinaires, les coûts liés à l'insolvabilité d'une société membre pourraient dépasser les ressources financières disponibles de la SIMA.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Explorer différentes façons d'améliorer la capacité de la SIMA à intervenir dans des circonstances extraordinaires, notamment un mécanisme d'octroi de liquidités et un mécanisme contracyclique de financement. • Des allègements de l'impôt sur les primes pourraient également contribuer à atténuer ce risque. • La SIMA voudrait également conclure avec les liquidateurs des accords de prêts pour financer le règlement des sinistres couverts, s'il y a lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Différentes solutions ont été présentées au conseil d'administration de la SIMA en novembre 2009. ▶ Les sociétés membres seront consultées en 2010. ▶ Les décisions du conseil d'administration concernant les solutions proposées orienteront la planification d'urgence.
<p>Risques opérationnels Il y a peut-être lieu de renforcer la capacité d'intervention de la SIMA en cas de faillite d'une société membre de grande envergure ou de plusieurs sociétés membres plus modestes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un plan d'urgence qui couvre : la dotation en personnel pour gérer la gestion des réclamations, l'accès à des locaux adéquats, le financement et les communications et les relations avec les médias. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La planification d'urgence progresse bien et un plan devrait être présenté au conseil d'administration de la SIMA en 2010.
<p>Risques d'atteinte à la réputation Les processus de protection des renseignements confidentiels détenus par la SIMA devraient être clarifiés consignés et documentés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer un examen de la sécurité des locaux de la SIMA. • Élaborer une politique de classement et de conservation des données et des documents. • Inclure la divulgation accidentelle d'information confidentielle dans un plan de communication avec les médias. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un examen de la sécurité des locaux a été effectué en collaboration avec le propriétaire et le personnel de la sécurité de l'immeuble où loge la SIMA. Les mesures de sécurité ont été jugées adéquates. ▶ Nous avons étudié les pratiques d'autres organismes au sein de l'industrie, y compris le Bureau d'assurance du Canada, et en avons tiré des enseignements. ▶ Nous achèverons le travail d'atténuation de ce risque en 2010-2011.



KPMG LLP
Chartered Accountants
333 Bay Street, Bay Adelaide Centre
Suite 4600
Toronto, Ontario M5H 2S5

Telephone (416) 777-8500
Fax (416) 777-8818
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la Société d'indemnisation
en matière d'assurances IARD

Nous avons vérifié l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds et de la situation financière de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD au 31 décembre 2009 et de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À notre avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution des soldes des fonds pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l. / SENCRL

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 22 janvier 2010

État des résultats et de l'évolution des soldes des fonds et de la situation financière (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2009, avec les chiffres correspondants de 2008
(en milliers de dollars)

	2009				2008			
	Fonds de fonctionnement	Fonds d'indemnisation	Fonds de liquidation	Total	Fonds de fonctionnement	Fonds d'indemnisation	Fonds de liquidation	Total
Solde des fonds au début de l'exercice	1 703 \$	42 950 \$	9 925 \$ (note 4)	54 578 \$	1 703 \$	40 160 \$	5 088 \$	46 951 \$
Cotisations des membres (remboursements)	1 176	-	-	1 176	1 089	-	(3)	1 086
Revenus de placement	7	1 581	86	1 674	58	1 940	539	2 537
Financement provenant des liquidations et autres	217	-	-	217	200	-	129	329
Dividendes de liquidation	-	-	6 349	6 349	-	-	4 337	4 337
Augmentation des gains non réalisés sur les actifs disponibles à la vente	-	69	-	69	-	850	-	850
	3 103	44 600	16 360	64 063	3 050	42 950	10 090	56 090
Indemnités et frais	-	-	237	237	-	-	(27)	(27)
Remboursement des primes non acquises	-	-	-	-	-	-	156	156
Frais d'administration (note 7)	1 453	-	-	1 453	1 347	-	-	1 347
Remboursements aux membres (note 5)	-	-	-	-	-	-	36	36
Solde des fonds à la fin de l'exercice	1 650 \$	44 600 \$	16 123 \$	62 373 \$	1 703 \$	42 950 \$	9 925 \$	54 578 \$
Composition du solde des fonds								
Liquidités et dépôts à terme (note 6)	383 \$	8 151 \$	20 717 \$	29 251 \$	305 \$	12 257 \$	15 571 \$	28 133 \$
Obligations (note 6)	-	36 165	-	36 165	-	30 421	-	30 421
Intérêts courus	-	284	4	288	-	272	22	294
Débiteurs (crédateurs) interfonds	1 342	-	(1 342)	-	1 416	-	(1 416)	-
Autres débiteurs	100	-	-	100	148	-	-	148
	1 825	44 600	19 379	65 804	1 869	42 950	14 177	58 996
Créditeurs	175	-	2 817	2 992	166	-	3 813	3 979
Remboursements à verser aux membres (note 5)	-	-	439	439	-	-	439	439
Solde des fonds à la fin de l'exercice	1 650 \$	44 600 \$	16 123 \$	62 373 \$	1 703 \$	42 950 \$	9 925 \$	54 578 \$

Engagements découlant du contrat de location (note 9)

Passifs éventuels (note 10)

Voir les notes afférentes à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et de la situation financière.

Au nom du conseil d'administration



George Cooke, administrateur



Earl McGill, administrateur

Exercice terminé le 31 décembre 2009

La Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (« SIMA » ou la « Société ») est un organisme sans but lucratif constitué en société le 17 février 1988 en vertu des dispositions de la *Loi sur les corporations canadiennes*. La SIMA a pour mission d'indemniser les titulaires de police lorsqu'un assureur IARD membre devient insolvable. Tous les assureurs IARD (sauf les mutuelles agricoles) titulaires d'un permis et toutes les sociétés d'assurance IARD d'État (sauf celles qui offrent uniquement de l'assurance automobile) qui exercent leurs activités dans un territoire participant doivent être membres de la SIMA. Les règlements et le Plan de fonctionnement de la SIMA donnent une description complète des protections accordées. La Société est financée au moyen des cotisations que lui versent ses membres.

1. Règles de présentation

Le présent état financier est établi selon la méthode de la comptabilité par fonds affectés, selon laquelle les activités du fonds de fonctionnement, du fonds d'indemnisation et des fonds de liquidation des sociétés d'assurance en voie de liquidation suivantes sont présentées séparément :

Advocate General Insurance Company (« Advocate »)
 Ontario General Insurance Company (« Ontario General »)
 Canadian Universal Insurance Company (« Canadian Universal »)
 Beothic General Insurance Company (« Beothic »)
 Hiland Insurance Company (« Hiland »)
 Maplex Insurance Company (« Maplex »)
 GISCO, La Compagnie d'Assurances (« GISCO »)
 Reliance Insurance Company (« Reliance »)
 Canadian Millers' Mutual Insurance Company (« Canadian Millers »)
 Markham General Insurance Company (« Markham General »)

L'état des flux de trésorerie n'a pas été dressé puisqu'il n'apporterait aucune information significative supplémentaire.

Le présent état financier ne tient pas compte de l'actif, du passif ou des activités des sociétés membres en voie de liquidation.

2. Principales conventions comptables

Le présent état financier a été préparé en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Sa préparation oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges ainsi que sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date de l'état financier et pour l'exercice terminé à cette date. Les résultats réels pourraient différer des montants estimés. Voici les principales conventions comptables :

- a) Les cotisations des membres sont comptabilisées dans les produits quand elles sont exigibles. Les cotisations perçues quand un membre est mis en liquidation sont fondées sur la meilleure estimation par la direction du coût final de la liquidation. Elles sont entièrement comptabilisées au cours de l'exercice où elles sont approuvées par le conseil d'administration. Le coût final estimatif de chaque liquidation est fondé sur les flux de trésorerie projetés devant résulter de l'actif, sur le règlement des demandes d'indemnisation et sur les coûts estimatifs de liquidation. Bien que ces estimations soient mises à jour au fur et à mesure que la liquidation progresse, il est possible que les conditions futures sur lesquelles s'appuient les hypothèses formulées changent et que le montant comptabilisé doive être modifié de façon importante. Le montant des cotisations exigées des sociétés membres à la suite d'une liquidation correspond

à l'estimation des exigences de financement de la liquidation faite par la direction, jusqu'à concurrence du plafond de cotisation établi dans les règlements de la Société.

- b) Les dépôts à terme sont désignés comme des titres détenus jusqu'à échéance et ils sont comptabilisés selon la méthode de l'amortissement du coût. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les obligations sont désignées comme disponibles à la vente et elles sont comptabilisées à leur juste valeur établie en fonction des cours acheteurs du marché. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les variations de la juste valeur sont inscrits comme un ajustement du solde du fonds dans lequel les obligations sont détenues à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds et de la situation financière. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
- c) Les créditeurs incluent les indemnités que, d'après les estimations de la direction, la Société devra payer à la suite de la liquidation. Ces estimations sont prises en compte par la direction après analyse des estimations du liquidateur. Les créditeurs incluent également les frais d'administration courants, qui sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
- d) Les dividendes de liquidation sont pris en compte sur réception d'un avis en ce sens du liquidateur. Les remboursements de cotisations perçues antérieurement auprès des membres sont comptabilisés au même moment. Tout solde qui subsiste dans le fonds est remboursé aux membres une fois que le liquidateur a été officiellement relevé de ses fonctions par le tribunal.
- e) En ce qui concerne les virements interfonds, les intérêts interfonds sont calculés aux taux courants du marché pour chaque fonds.
- f) Une partie des frais de bureau et d'administration du fonds de fonctionnement est répartie entre les fonds de liquidation des sociétés membres en voie de liquidation en fonction des coûts que la direction estime imputables à chaque liquidation.
- g) Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans. Au 31 décembre 2009, les immobilisations acquises par la Société étaient entièrement amorties.
- h) La SIMA est enregistrée comme organisme sans but lucratif et, à ce titre, elle est exonérée d'impôts sur le revenu dans la mesure où elle se conforme à certaines exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).
- i) Le 1^{er} janvier 2009, la Société a adopté le chapitre 4470, « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif - Informations à fournir », du *Manuel de l'ICCA*. L'adoption de cette nouvelle norme n'a pas eu d'incidence sur les états financiers.
- j) En juin 2009, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié des modifications à sa norme « Instruments financiers - Informations à fournir ». Ces modifications requièrent la présentation d'informations supplémentaires sur les instruments financiers, conformément aux nouvelles exigences imposées par les Normes internationales d'information financière. La Société est assujettie à ces modifications depuis le 1^{er} janvier 2009 et elle a adopté une hiérarchie de la juste valeur à trois niveaux qui tient compte de la qualité et de la fiabilité de l'information utilisée pour estimer la juste valeur des instruments financiers (note 11b)).

3. Fonds d'administration générale et fonds affectés à des fins particulières

Les paragraphes suivants sont un résumé des activités de cotisation relatives aux fonds d'administration générale et les dossiers d'insolvabilité :

a) Fonds de fonctionnement

La Société perçoit périodiquement auprès de ses membres des cotisations à l'égard des frais administratifs pour couvrir ses dépenses de fonctionnement qui ne découlent pas d'une insolvabilité donnée.

b) Fonds d'indemnisation

En 1997, le conseil d'administration a approuvé la création d'un fonds d'indemnisation devant servir de source permanente et immédiate de fonds si de nouveaux cas d'insolvabilité survenaient. En 1998, les membres ont été invités à cotiser au fonds d'indemnisation et cette cotisation a été réglée en trois versements égaux annuels en 1998, 1999 et 2000.

c) Fonds de Markham General

Une ordonnance de mise en liquidation a été prononcée le 24 juillet 2002. À ce jour, les cotisations des membres de la SIMA pour Markham General s'élèvent à 22 887 343 \$. Les indemnités payées jusqu'à maintenant par le liquidateur atteignent 19 119 808 \$. Des dividendes de liquidation de 8 640 557 \$ ont été touchés jusqu'ici, dont 6 276 401 \$ ont été constatés en 2009. Une provision de 1 720 000 \$ a été constituée pour couvrir le paiement des indemnités futures.

d) Fonds de Canadian Millers

Une ordonnance de mise en liquidation a été prononcée le 13 décembre 2001. Le 2 janvier 2002, le conseil d'administration de la SIMA a approuvé une cotisation de 3 000 000 \$ que la direction a perçue. Le conseil a également approuvé des retraits jusqu'à concurrence de 7 000 000 \$ dans le fonds d'indemnisation pour le paiement de primes non acquises et d'indemnités. Des dividendes de liquidation de 3 172 616 \$ ont été reçus jusqu'ici, dont 21 973 \$ ont été comptabilisés en 2009. À ce jour, les indemnités payées par la Société atteignent 4 634 971 \$.

e) Fonds de Reliance

En décembre 2009, le liquidateur de Reliance a obtenu du tribunal l'autorisation de payer des dividendes de 100 % aux créanciers. Ce règlement a mis un terme à l'accord de prêt et de service conclu entre la SIMA et le liquidateur et à toute réserve dans la capacité de cotisation générale de la SIMA pour garantir cet accord. La SIMA continue d'exercer un rôle d'inspecteur dans la mise en liquidation de Reliance, mais n'a plus d'obligations financières dans ce dossier.

f) Fonds de GISCO

En 2000, le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 5 000 000 \$ et la Société a facturé 3 500 000 \$ à ses membres. Comme elle n'aura pas besoin du solde approuvé mais non facturé de 1 500 000 \$, elle a fait une contrepassation en 2004. À ce jour, les indemnités payées par la Société atteignent 4 962 189 \$. La Société a récupéré jusqu'ici des dividendes de liquidation totaux de 5 250 000 \$, mais aucun dividende n'a été comptabilisé en 2009. Elle a constitué une provision de 265 000 \$ pour le paiement des indemnités futures.

g) Fonds de Maplex

Le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 20 000 000 \$ et la Société a facturé 10 000 000 \$ à ses membres en 1995 et en 1996. La Société a touché à ce jour des dividendes de liquidation de 19 024 266 \$, dont 50 675 \$ en 2009. Jusqu'ici, la Société a versé des indemnités totalisant 23 464 563 \$. La Société a déclaré un remboursement de 5 275 969 \$, dont la totalité a été distribuée, sauf un montant de 75 148 \$.

h) Fonds de Hiland

Le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 5 000 000 \$ en 1994. Toutefois, conformément aux règlements de la SIMA, un total de 4 289 038 \$ avait été facturé aux membres à la fin de 2000. Jusqu'ici, la Société a touché des dividendes de liquidation de 4 354 500 \$. Elle a déterminé qu'elle n'aurait pas besoin du solde approuvé mais non facturé de 710 962 \$ et contrepassé ce montant en 2000. À ce jour, les indemnités payées par la Société totalisent 6 600 946 \$.

i) Fonds de Beothic

Le conseil d'administration a autorisé la perception d'une cotisation de 2 500 000 \$ en 1993. Toutefois, conformément à ses règlements, la SIMA a facturé 1 011 212 \$ à ses membres cette année-là. Elle a déterminé qu'elle n'aurait pas besoin du solde approuvé mais non facturé de 1 488 788 \$ et contrepassé ce montant en 1996. À ce jour, les indemnités payées par la Société totalisent 2 309 511 \$. Elle a touché jusqu'ici des dividendes de 1 949 517 \$.

j) Fonds de Canadian Universal

En 1992, la Société a facturé une cotisation de 2 000 000 \$ que le conseil d'administration avait approuvé. La SIMA a payé plusieurs indemnités et obtenu un remboursement complet du liquidateur. À ce jour, les indemnités payées par la Société totalisent 527 085 \$. Le liquidateur ne s'attend à payer aucune autre indemnité.

k) Fonds d'Ontario General

En 1990, le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 1 000 000 \$, qui a été facturée aux membres. À ce jour, les indemnités payées par la Société totalisent 594 210 \$. Le liquidateur ne s'attend à aucune autre réclamation.

l) Fonds d'Advocate

En 1989, le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 10 000 000 \$, qui a été facturée aux membres. Compte tenu des indemnités payées et des dividendes de liquidation touchés, la Société a remboursé 6 000 000 \$ aux membres en 1995. La Société a payé toutes les indemnités et touché un versement final de dividendes de liquidation de 3 520 934 \$ en 1999. À ce jour, les indemnités payées par la Société totalisent 44 037 846 \$. Le tribunal a relevé le liquidateur d'Advocate de ses fonctions en juin 2007. La SIMA n'a aucune autre obligation relative aux biens de la faillite.

Exercice terminé le 31 décembre 2009
(Montants en milliers de dollars dans les tableaux)

4. Fonds de liquidation

Le tableau suivant résume les résultats et l'évolution des soldes et de la situation financière des fonds affectés à des fins particulières :

	Remboursement des dividendes de liquidation	Canadian Millers	GISCO	Maplex	Hiland	Beothic	Canadian Universal	Ontario General	Advocate	Markham General	Total
Solde des fonds au début de l'exercice	61 \$	808 \$	1 979 \$	3 238 \$	491 \$	151 \$	779 \$	221 \$	1 653 \$	544 \$	9 925 \$
Revenus de placement	5	5	14	22	3	-	4	1	7	25	86
Dividendes de liquidation	-	22	-	51	-	-	-	-	-	6 276	6 349
	66	835	1 993	3 311	494	151	783	222	1 660	6 845	16 360
Indemnités payées	-	164	-	-	-	-	-	-	-	680	844
Indemnités à payer	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(860)	(860)
Frais	12	11	11	15	(77)	-	-	-	17	264	253
Solde des fonds à la fin de l'exercice	54 \$	660 \$	1 982 \$	3 296 \$	571 \$	151 \$	783 \$	222 \$	1 643 \$	6 761 \$	16 123 \$
Composition du solde des fonds											
Liquidités et titres	519 \$	831 \$	3 007 \$	4 833 \$	664 \$	116 \$	841 \$	229 \$	921 \$	8 756 \$	20 717 \$
Intérêts courus	-	-	1	1	-	-	-	-	-	2	4
Débiteurs (créditeurs) interfonds	89	(171)	(440)	(1 413)	(75)	35	(58)	(7)	722	(24)	(1 342)
	608	660	2 568	3 421	589	151	783	222	1 643	8 734	19 379
Créditeurs	190	-	286	50	18	-	-	-	-	1 968	2 512
Charges à payer au liquidateur	-	-	300	-	-	-	-	-	-	5	305
Remboursements à verser aux membres (note 5)	364	-	-	75	-	-	-	-	-	-	439
Solde des fonds à la fin de l'exercice	54 \$	660 \$	1 982 \$	3 296 \$	571 \$	151 \$	783 \$	222 \$	1 643 \$	6 761 \$	16 123 \$

5. Remboursements aux sociétés membres

a) Le 13 avril 2005, le conseil d'administration de la SIMA a autorisé le remboursement à ses membres de dividendes de liquidation totalisant 19 880 520 \$. Ce montant représentait 80 % des dividendes totaux accumulés que la SIMA a recouvrés et qui provenaient des biens de la faillite des assureurs suivants : Advocate, Ontario General, Canadian Universal, Beothic, Hiland et Maplex.

Au 31 décembre 2009, la SIMA avait versé 19 156 296 \$ du montant total de 19 520 520 \$ autorisé au titre des distributions. En ce qui concerne le montant résiduel de 364 224 \$, la SIMA prévoit verser 213 148 \$ quand elle recevra des directives de plusieurs sociétés membres sur la façon de répartir les fonds. Le solde de 151 076 \$ représente des remboursements non réclamés dont la SIMA s'efforce toujours d'établir la propriété.

b) Le 1^{er} novembre 2006, le conseil d'administration de la SIMA a autorisé un remboursement de 5 275 969 \$ provenant du produit de la liquidation de Maplex. À ce jour, 5 200 821 \$ ont été distribués. Le solde de 75 148 \$ sera distribué quand la Société recevra des directives de plusieurs sociétés membres sur la façon de répartir les fonds.

En 2009, aucun versement n'a été effectué (versement de 35 763 \$ en 2008).

6. Placements

a) Valeur comptable et juste valeur

	2009		2008	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Liquidités et dépôts à terme	29 251 \$	29 215 \$	28 133 \$	28 070 \$
Obligations	36 165	36 165	30 421	30 421
Total	65 416 \$	65 380 \$	58 554 \$	58 491 \$

Les dépôts à terme sont désignés comme des titres détenus jusqu'à échéance et ils sont comptabilisés au coût après amortissement. Les obligations sont désignées comme disponibles à la vente et elles sont comptabilisées à leur juste valeur.

b) Taux d'intérêt effectifs, risque de taux d'intérêt et risque de crédit

(i) Liquidités et dépôts à terme

La valeur comptable de ces placements s'élève à environ 29 251 000 \$ (28 133 000 \$ en 2008). Les dépôts à terme sont essentiellement des titres à court terme du gouvernement fédéral venant à échéance dans un an ou moins dans un regroupement d'investisseurs institutionnels. Ces montants incluent des certificats de dépôt à terme totalisant environ 1 798 000 \$ (1 563 000 \$ en 2008) et dont l'échéance est de plus de un an. Le taux d'intérêt effectif de ces titres est de 3,45 % en 2009 (1,79 % à 4,20 % en 2008).

(ii) Obligations

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés selon la présentation adoptée pour l'exercice écoulé.

Période à courir jusqu'à l'échéance	2009		2008				
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Valeur comptable totale	Taux effectifs	Valeur comptable totale	Taux effectifs
État	2 534 \$	18 236 \$	525 \$	21 295 \$	2,20 % à 5,25 %	20 291 \$	3,75 % à 5,25 %
Sociétés	-	14 870	-	14 870	2,48 % à 5,42 %	10 130	3,75 % à 5,42 %
	2 534 \$	33 106 \$	525 \$	36 165 \$	2,20 % à 5,42 %	30 421 \$	3,75 % à 5,42 %

7. Frais d'administration

	2009	2008
Fonds de fonctionnement		
Salaires et charges sociales	701 \$	671 \$
Recherche et honoraires de consultants	205	107
Bureaux	123	126
Charges diverses	35	76
Frais juridiques	67	73
Déplacements	57	56
Jetons de présence et dépenses des administrateurs	53	54
Services de secrétariat et de comptabilité de la Société	42	42
Mobilier et matériel	25	34
Téléphone et poste	30	35
Impression et fournitures	31	23
Assurance	16	17
Frais bancaires	68	33
	1 453 \$	1 347 \$
Fonds d'indemnisation		
Charges de placement interfonds	67 \$	31 \$

8. Capacité de cotisation

La SIMA peut percevoir annuellement auprès de ses membres une cotisation générale pouvant atteindre 1,5 % (1,5 % en 2008) des primes souscrites couvertes, soit environ 539 151 000 \$ en 2009 (511 000 000 \$ en 2008).

9. Engagements découlant du contrat de location

En 2007, la Société a renouvelé pour une période de cinq ans prenant fin le 31 décembre 2012 le contrat de location de ses bureaux. Le loyer est de 58 284 \$ par année.

10. Passifs éventuels

La Société est à l'occasion partie à des poursuites pour pertes, dommages et coûts que les parties demandesses allèguent avoir subis ou dû engager. La direction est d'avis que la Société n'aura pas à assumer de pertes ou de dépenses importantes relativement à ces poursuites.

11. Juste valeur

- La valeur comptable des actifs et des passifs financiers autres que les actifs investis se rapproche de leur juste valeur étant donné qu'il s'agit d'instruments financiers à court terme.
- La Société applique une hiérarchie pour classer les données servant à mesurer la juste valeur. Le tableau ci-dessous indique dans quelle mesure la Société utilise les cours du marché (niveau 1), des modèles internes fondés sur des données du marché observables (niveau 2) et des modèles internes ne comportant pas de données du marché observables (niveau 3) pour évaluer les placements en obligations et en titres de capitaux propres ainsi que les produits dérivés :

	Total
Niveau 1	-
Niveau 2	36 165 \$
Niveau 3	-
Total	36 165 \$

12. Gestion des risques financiers

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la Société subisse une perte financière si une contrepartie manquait à ses obligations envers elle. Les placements détenus dans le fonds d'indemnisation et les fonds déposés auprès d'une institution financière sont les seuls actifs qui sont exposés à ce type de risque. Pour atténuer le plus possible son exposition au risque, la Société a instauré une politique de placements exhaustive.

De façon générale, la Société a pour politique d'être aussi prudente que possible dans ses placements afin de protéger les capitaux contre tout risque financier et tout risque de marché indus, tout en maintenant un accès rapide aux fonds et en augmentant la valeur de ceux-ci. Les placements se composent de titres à revenu fixe et d'équivalents de trésorerie de grande qualité. Les fonds ne peuvent être investis dans des actions. La politique de placements de la Société inclut également des limites quant à la composition du portefeuille, à la qualité des placements et à leur durée ainsi que des limites par catégorie d'émetteurs, par émetteur et par secteur d'activité.

Le tableau qui suit présente la ventilation du portefeuille de placements en fonction des cotes de crédit attribuées par Standard & Poors' et par Moody's, selon la plus élevée des deux, au 31 décembre.

Exercice terminé le 31 décembre 2008

Cote de crédit	2009		2008	
	Valeur comptable	Pourcentage du portefeuille	Valeur comptable	Pourcentage du portefeuille
AAA	51 478 \$	78,7 %	50 219 \$	85,8 %
AA	13 938	21,3 %	8 335	14,2 %
Total	65 416 \$	100,0 %	58 554 \$	100,0 %

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de perte financière pouvant résulter de la variation des taux d'intérêt. De façon générale, l'exposition de la Société à ce type de risque se limite aux revenus de placement provenant des intérêts et des dividendes, qui seront moindres dans les périodes prolongées de baisse des taux d'intérêt, car les montants investis dans des titres à revenu fixe arrivant à échéance devront être réinvestis à des taux moindres.

Au 31 décembre 2009, la direction estime qu'une variation immédiate de 1 % des taux d'intérêt, toutes les autres variables étant égales, aurait une incidence de quelque 911 367 \$ (696 640 \$ en 2008) sur la valeur marchande des obligations.

c) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que la Société ne dispose pas des liquidités nécessaires pour respecter ses engagements financiers. La Société comble l'essentiel de ses besoins de liquidités à partir de deux sources. D'abord, les dépenses de fonctionnement courantes sont financées au moyen des cotisations annuelles approuvées par le conseil d'administration et que les assureurs membres versent à la Société au début de chaque exercice.

Ensuite, lorsqu'une société membre devient insolvable et que la Société doit indemniser des titulaires de police, celle-ci peut prélever les fonds requis dans le fonds d'indemnisation. La Société peut également percevoir annuellement auprès de ses membres une cotisation générale pouvant atteindre 1,5 % des primes souscrites couvertes, soit environ 539 151 000 \$ en 2009 (511 000 000 \$ en 2008).

Conseil d'administration 2009/10

George Cooke

Président du conseil

*Président et chef de la direction,
Compagnie d'assurance générale
Dominion du Canada*

Lea Algar

*Présidente du conseil,
Service de conciliation en assurances
de dommages*

Diane Brickner

*Présidente,
Peace Hills General Insurance Company*

Alister Campbell*

*Président et chef de la direction,
Zurich Compagnie d'Assurances SA*

Paul Kovacs

*Président et directeur général,
SIMA*

Earl McGill

*Ancien surintendant des assurances
du Manitoba (à la retraite)*

Kevin McNeil

*Président et chef de la direction,
Gore Mutual Insurance Company*

Lawrie Savage

*Président,
Lawrie Savage & Associates Inc.*

Robin Spencer**

*Président et chef de la direction,
Aviva Compagnie d'Assurance
du Canada*

Alain Thibault

*Président du conseil, TD Assurance
et Vice-président à la direction,
Groupe Financier Banque TD*

David Woolley

*Président,
Atlantic Insurance Company Ltd.*

Comités du conseil

Vérification

Earl McGill (président)

Lea Algar

Diane Brickner

George Cooke

Kevin McNeil

Gouvernance

et ressources humaines

George Cooke (président)

Alister Campbell

Lawrie Savage

Alain Thibault

David Woolley

* À partir du 10 mars 2010

** Jusqu'au 31 décembre 2009

Paul Kovacs

Président et directeur général

Personnel à temps plein

Jim Harries

Vice-président, Opérations

Darrell Leadbetter

Économiste principal

Tracy Waddington

Directrice, Administration

Contractuels/Personnel à temps partiel

John Connor

Directeur, Réclamations

Randy Bundus

Vice-président, secrétaire et conseiller

Adresse

20, rue Richmond Est, bureau 210

Toronto (Ontario) M5C 2R9

Téléphone : 416-364-8677

Télécopieur : 416-364-5889

www.pacicc.ca

Organismes provinciaux

W. Alan Clark

Surintendant et chef de la direction
Commission des institutions financières
de la Colombie-Britannique
13450, 102^e Avenue, bureau 1200
Surrey (Colombie-Britannique) V3T 5X3
Tél. : 604-953-5300
Télé. : 604-953-5301
www.fic.gov.bc.ca

Dennis Gartner

Surintendant des institutions financières
Ministère du Trésor de l'Alberta
Immeuble Terrace, bureau 402
9515, 107^e Rue
Edmonton (Alberta) T5K 2C3
Tél. : 780-422-1592
Télé. : 780-420-0752
www.finance.gov.ab.ca

James Hall

Surintendant des assurances
Commission des services financiers
de la Saskatchewan
1919, Saskatchewan Drive, 6^e étage
Regina (Saskatchewan) S4P 3V7
Tél. : 306-787-7881
Télé. : 306-787-9006
www.sfsc.gov.sk.ca

Jim Scalena

Surintendant des institutions financières
Ministère de la Consommation et des
Corporations du Manitoba
405, avenue Broadway, bureau 1115
Winnipeg (Manitoba) R3C 3L6
Tél. : 204-945-2542
Télé. : 204-948-2268
www.gov.mb.ca

Phil Howell

Directeur général et surintendant
Commission des services financiers
de l'Ontario
5160, rue Yonge, 17^e étage, C.P. 85
North York (Ontario) M2N 6L9
Tél. : 416-250-7250
Télé. : 416-590 7070
www.fsco.gov.on.ca

Jean St-Gelais

Surintendant et président-directeur général
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 8^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1
Tél. : 418-525-7571
Télé. : 418-528-2791
www.lautorite.qc.ca

Doug Murphy

Surintendant des assurances
Ministère des Finances
5151, chemin Terminal, 7^e étage
C.P. 2271
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1A1
Tél. : 902-424-6331
Télé. : 902-424-1298
www.gov.ns.ca/enla/fin/fininst.htm

Robert Bradley

Surintendant des assurances
Bureau du Procureur général
C.P. 2000
95, rue Rochford
Immeuble Shaw, 4^e étage
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8
Tél. : 902-368-6478
Télé. : 902-368-5283
www.gov.pe.ca

Deborah McQuade

Surintendante des assurances
Ministère de la Justice
C.P. 6000, édifice du centenaire
440, rue King
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H8
Tél. : 506-453-2512
Télec. : 506-453-7435
www.gnb.ca

Winston Morris

Sous-ministre adjoint
Surintendant des assurances
Ministère des Services gouvernementaux
et des Terres
Immeuble Confederation
Bloc Ouest, 2^e étage
C.P. 8700
St. John's (Terre-Neuve) A1B 4J6
Tél. : 709-729-2570
Télec. : 709-729-4151
www.gov.nf.ca

Douglas Doak

Surintendant des assurances
Division de l'impôt et des cotisations
Ministère des Finances
Gouvernement des Territoires
du Nord-Ouest
YK Centre Building, 3^e étage
4822, 48^e Rue
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 3S3
Tél. : 867-873-7308
Télec. : 867-873-0325
www.fin.gov.nt.ca

Fiona Charbonneau

Surintendante des assurances
Ministère des Services communautaires
C.P. 2703 (C-5)
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
Tél. : 867-667-5111
Télec. : 867-667-3609
www.gov.yk.ca

Organisme de réglementation fédéral

Julie Dickson

Surintendante
Bureau du surintendant
des institutions financières
255, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1A 0H2
Tél. : 613-990-7628
Télec. : 613-993-6782
www.osfi-bsif.gc.ca